

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2002
(2002-2003)**

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2002 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DIANE DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ, SYLVIE PROVOST-HUOT, FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIÉ

MM. GÉRARD BRUCHÉSI, JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON DEROME, ANDRÉ DUGAS, ALBAN SYNNOTT, PIERRE VOCINO.

MME LUCIE LONGTIN, commissaire représentante du comité de parents (secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents (primaire)

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de l'éducation des adultes et de formation professionnelle

ET :

MM. PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEAUULT, secrétaire général

Mme Alice Savoie, commissaire, a motivé son absence.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Bernard Daoust de Châteauguay

Il présente la problématique de la sécurité de quatre jeunes enfants sur le circuit 313 de transport près de la rue Maple (et Gordon)

Monsieur Yves Provençal, maire de Saint-Rémi

Il vient clarifier la position de Saint-Rémi relativement à la division du territoire de la CSDGS en circonscriptions électorales scolaires. Il dépose la résolution adoptée par le conseil municipal de Saint-Rémi.

Madame Sylvie Thibert, présidente du conseil d'établissement de Saint-Romain à Hemmingford

Elle fait part de la position de son conseil d'établissement vis-à-vis la division du territoire de la CSDGS en circonscriptions électorales scolaires.

C.C.-1118-12-02 4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour modifié à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

5.01 États financiers au 30 juin 2002

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2002

6.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 26 novembre 2002

6.03 Division et délimitation des circonscriptions électorales

6.04 Plans de réussite des établissements et plan stratégique de la Commission scolaire: démarche évolutive proposée en 2002-2003

- 6.05 Demande d'appui pour le nom de la bibliothèque municipale de Châteauguay
- 6.06 Demande de construction d'une école primaire à Candiac
- 6.07 Leadership dans chaque école (**sujet ajouté**)
- 6.08 Demande d'agrandissement du Centre administratif
- 6.09 Session de perfectionnement organisée par le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie le 22 mars 2003 sur la gestion du stress et des énergies
- 6.10 Projet particulier pour une école
- 6.11 Demandes de congé sans traitement - personnel cadre
- 6.12 Nomination au poste de direction adjointe d'école - École Jean-Leman
- 6.13 Renouvellement des protocoles d'entente avec les municipalités

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Demandes de révision d'une décision

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Formation du comité de sélection - postes de direction d'établissement 2003-2004

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Offre d'achat pour disposition de terrain

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Entente de partenariat parc-école Notre-Dame-Saint-Joseph entre la Ville de La Prairie et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
- 18.02 Inauguration du point de service du Carrefour Jeunesse-Emploi au Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud
- 18.03 Lettre du ministre de l'Éducation en date du 13 novembre 2002 autorisant d'aliéner un terrain appartenant à la CSDGS
- 18.04 Académie Langlois - État de situation
- 18.05 Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel - Poste de représentant des commissions scolaires vacants
- 18.06 Communiqué « Plan d'action pour un Québec meilleur »

19.00 REVUE DE PRESSE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

5.01 États financiers au 30 juin 2002

Monsieur Pierre Marchand fournit les réponses à des questions posées lors d'une réunion antérieure. Il répond à d'autres questions.

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2002

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire, que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1119-12-02

C.C.-1120-12-02

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2002 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 26 NOVEMBRE 2002

C.C.-1121-12-02

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 26 novembre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1122-12-02

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ajournée du 26 novembre 2002 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.03 DIVISION ET DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le Secrétaire général présente la documentation remise lors de l'envoi et dépose de nouveaux documents. Il rappelle le besoin d'obtenir un accord des 2/3 des commissaires qui ont le droit de vote pour accepter une résolution de division en circonscriptions électorales. Il explique les suites du dossier qu'il y ait décision ou non. Il répond à des questions.

Madame Susan Tremblay complète.

C.C.-1123-12-02

DEMANDE DE VOTE SECRET

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

la tenue d'un vote secret relativement à la division et délimitation des circonscriptions électorales

ONT VOTÉ POUR : 13 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 5 commissaires

ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1124-12-02

NOMINATION DE SCRUTATEURS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que Messieurs Pierre Marchand et Pierre Francoeur soient nommés scrutateurs pour la durée de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, dépose une proposition

C.C.-1125-12-02 R

DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

CONSIDÉRANT QUE parmi les grands principes de la Loi sur les élections scolaires, il y a celui de l'équité de représentation, soit 2 circonscriptions dans le secteur de Napierville et 2 circonscriptions dans le secteur de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE dans le secteur de Napierville, le nombre total d'électeurs est de 7 673 et quelque soit le choix, une des deux circonscriptions ne respecte pas l'écart de 25 % tel que l'oblige l'article 7.2;

- CONSIDÉRANT QUE toute hypothèse dans le secteur de Napierville sera soumise à l’approbation de la Commission de la représentation, comme la circonscription # 5 avec un surcroît de 168 électeurs, tel que mentionné dans l’article 7.2;
- CONSIDÉRANT QUE les représentations de l’assemblée publique du 13 novembre 2002, que les caractéristiques socio-économiques et les bassins des écoles secondaires soient respectés, tel que décrit dans l’article 7.1;
- CONSIDÉRANT QUE les limites des municipalités sont respectées dans l’hypothèse # 1, sauf la ville de Saint-Rémi, car la municipalité de Saint-Isidore est contiguë seulement avec cette ville;
- CONSIDÉRANT QUE le critère des limites des municipalités doit être le même pour le secteur de Saint-Rémi et le secteur de Napierville;
- CONSIDÉRANT l’opinion de monsieur Jean-Luc Émond, chargé de projet, du 11 octobre 2002, qu’une hypothèse soumise avec une circonscription électorale en associant des municipalités non contiguës serait acceptable dans le cas uniquement où il n’y aurait aucune autre alternative;
- CONSIDÉRANT la position du conseil municipal de Saint-Édouard du 2 décembre 2002, d’appuyer l’hypothèse # 1, soit de regrouper Saint-Édouard, Saint-Patrice-de-Sherrington et Hemmingford (village et canton);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

d’adopter la division en circonscriptions électorales suivantes :

Circonscriptions	Municipalités	Nombre d’électeurs
1	Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville	4 216
2	Hemmingford (canton et village), Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard	3 457
3	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, Saint-Michel et toutes les résidences situées du côté Est de la rue et du rang Notre-Dame de la ville de Saint-Rémi	4 752
4	Saint-Isidore et toutes les résidences du côté Ouest de la rue et du rang Notre-Dame de la ville de Saint-Rémi	4 243
5	Mercier	6 572
6	Léry, partie de Châteauguay	5 552
7	Partie de Châteauguay	4 501
8	Partie de Châteauguay	5 011
9	Partie de Châteauguay et Kahnawake	6 409
10	Partie de Châteauguay	5 365
11	Partie de Saint-Constant	5 393
12	Partie de Saint-Constant	4 968
13	Partie de Saint-Constant	4 798
14	Partie de Sainte-Catherine	4 932
15	Partie de Sainte-Catherine	5 857

16	Delson	4 882
17	Partie de Candiac	5 890
18	Partie de Candiac, partie de La Prairie	5 412
19	Partie de La Prairie	5 967
20	Partie de La Prairie	5 064
21	Saint-Philippe et Saint-Mathieu	4 336

ONT VOTÉ POUR : 9 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 11 commissaires

REJETÉE FAUTE D'AVOIR OBTENU LES 2/3 DES COMMISSAIRES

2^e proposition

C.C.-1126-12-02 R

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

CONSIDÉRANT la décision du 19 août 2002 du ministre de l'Éducation permettant à la CSDGS d'établir à 21 le nombre de circonscriptions électorales scolaires;

CONSIDÉRANT la loi sur les élections scolaires (art. 9.6) laquelle oblige l'adoption d'une division en circonscriptions électorales scolaires avant le 31 décembre 2002 par le vote d'au moins les deux tiers des membres ayant droit de vote;

CONSIDÉRANT les avis émis par la population lors de la tenue le 13 novembre 2002 d'une assemblée publique (art. 9.5) suite au dépôt d'une pétition de 1140 signataires s'opposant au projet de division adopté le 8 octobre 2002;

CONSIDÉRANT les orientations de base retenues par le conseil à savoir :

- . l'importance de maintenir l'équilibre actuel de représentation entre le secteur rural et le secteur urbain;
- . l'importance de maintenir une division en circonscriptions électorales scolaires qui épouse le mieux possible le territoire des municipalités;
- . le souhait de modifier le moins possible les circonscriptions actuelles afin de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance des électeurs à leur circonscription;

CONSIDÉRANT l'importance de remplir les obligations de la Loi sur les élections scolaires;

CONSIDÉRANT les opinions émises par la Commission de la représentation électorale du Québec;

CONSIDÉRANT les échanges tenus lors du comité plénier du 26 novembre 2002;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

d'adopter la division en circonscriptions électorales suivantes :

Circonscriptions	Municipalités	Nombre d'électeurs
1	Saint-Bernard-de-Lacolle, Hemmingford (village et canton), Saint-Patrice-de-Sherrington (p)	3 563
2	Saint-Cyprien-de-Napierville (p), Napierville (village), Saint-Édouard (p)	4 110
3	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (p), Saint-Michel (p), Saint-Rémi (Est)	4 752
4	Saint-Rémi (Ouest), Saint-Isidore (p)	4 243

5	Mercier	6 572
6	Léry, partie de Châteauguay	5 552
7	Partie de Châteauguay	4 501
8	Partie de Châteauguay	5 011
9	Partie de Châteauguay et Kahnawake	6 409
10	Partie de Châteauguay	5 365
11	Partie de Saint-Constant	5 393
12	Partie de Saint-Constant	4 968
13	Partie de Saint-Constant	4 798
14	Partie de Sainte-Catherine	4 932
15	Partie de Sainte-Catherine	5 857
16	Delson	4 882
17	Partie de Candiac	5 890
18	Partie de Candiac, partie de La Prairie	5 412
19	Partie de La Prairie	5 967
20	Partie de La Prairie	5 064
21	Saint-Philippe et Saint-Mathieu	4 336

EN AMENDEMENT

C.C.-1127-12-02 IL EST PROPOSÉ EN AMENDEMENT PAR Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs, commissaire, de joindre Saint-Isidore à une autre circonscription et de faire de Saint-Rémi une circonscription unique.

APRÈS DISCUSSIONS, L'AMENDEMENT EST RETIRÉ

LE VOTE EST DONC DEMANDÉ SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE ET SE LIT COMME SUIT :

ONT VOTÉ POUR : 12 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 8 commissaires

REJETÉE FAUTE D'AVOIR OBTENU LES 2/3 DES COMMISSAIRES

3^e proposition

CONSIDÉRANT l'orientation de maintenir une division en circonscriptions électorales scolaires qui épouse le mieux possible le territoire des municipalités;

CONSIDÉRANT la demande formulée par la municipalité de Saint-Rémi quant à l'importance de ne pas répartir cette municipalité dans deux circonscriptions électorales scolaires différentes;

C.C.-1128-12-02 R IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs, commissaire,

d'adopter la division en circonscriptions électorales suivantes :

Circonscriptions	Municipalités	Nombre d'électeurs
1	Saint-Bernard-de-Lacolle, Hemmingford (village et canton), Saint-Patrice-de-Sherrington (p)	3 563

2	Saint-Cyprien-de-Napierville (p), Napierville (village), Saint-Édouard (p)	4 110
3	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (p), Saint-Michel (p), Saint-Isidore	4 669
4	Saint-Rémi	4 326
5	Mercier	6 572
6	Léry, partie de Châteauguay	5 552
7	Partie de Châteauguay	4 501
8	Partie de Châteauguay	5 011
9	Partie de Châteauguay et Kahnawake	6 409
10	Partie de Châteauguay	5 365
11	Partie de Saint-Constant	5 393
12	Partie de Saint-Constant	4 968
13	Partie de Saint-Constant	4 798
14	Partie de Sainte-Catherine	4 932
15	Partie de Sainte-Catherine	5 857
16	Delson	4 882
17	Partie de Candiac	5 890
18	Partie de Candiac, partie de La Prairie	5 412
19	Partie de La Prairie	5 967
20	Partie de La Prairie	5 064
21	Saint-Philippe et Saint-Mathieu	4 336

ONT VOTÉ POUR : 11 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 8 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire

REJETÉE FAUTE D'AVOIR OBTENU LES 2/3 DES COMMISSAIRES

4^e proposition

C.C.-1129-12-02

CONSIDÉRANT

les orientations de base retenues :

- . l'importance de maintenir l'équilibre actuel de représentation entre le secteur rural et le secteur urbain;
- . l'importance de maintenir une division en circonscriptions électorales scolaires qui épouse le mieux possible le territoire des municipalités;
- . le souhait de modifier le moins possible les circonscriptions actuelles afin de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance des électeurs à leur circonscription ;

CONSIDÉRANT

l'importance pour le conseil des commissaires de bien faire valoir son point de vue sur ses orientations de base à la Commission de la représentation électorale du Québec;

CONSIDÉRANT

l'ensemble des échanges tenus tout au long du processus;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

de maintenir le statu quo soit :

Circonscriptions	Municipalités	Nombre d'électeurs
1	Saint-Bernard-de-Lacolle, Hemmingford (village et canton)	2234

2	Saint-Cyprien-de-Napierville (p), Napierville (village), Saint-Patrice-de-Sherrington	4526
3	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (p), Saint-Édouard, Saint-Michel	3812
4	Saint-Rémi, Saint-Isidore	6096
5	Mercier	6572
6	Léry, partie de Châteauguay	5552
7	Partie de Châteauguay	4501
8	Partie de Châteauguay	5011
9	Partie de Châteauguay et Kahnawake	6409
10	Partie de Châteauguay	5365
11	Partie de Saint-Constant	5393
12	Partie de Saint-Constant	4968
13	Partie de Saint-Constant	4798
14	Partie de Sainte-Catherine	4932
15	Partie de Sainte-Catherine	5857
16	Delson	4882
17	Partie de Candiac	5890
18	Partie de Candiac, partie de La Prairie	5412
19	Partie de La Prairie	5967
20	Partie de La Prairie	5064
21	Saint-Philippe et Saint-Mathieu	4336

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires
 ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE PAR PLUS DES 2/3 DES COMMISSAIRES

C.C.-1130-12-02

DIFFUSION D'UN COMMUNIQUÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire, qu'un communiqué accompagné des tenants et des aboutissants comprenant la question des coûts soit diffusé dans les journaux locaux.

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires
 ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.04 PLANS DE RÉUSSITE DES ÉTABLISSEMENTS ET PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE : DÉMARCHE ÉVOLUTIVE PROPOSÉE EN 2002-2003

La directrice générale présente le dossier. Elle informe également le conseil des éléments principaux de la Loi 124.

6.05 DEMANDE D'APPUI POUR LE NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHÂTEAUGUAY

Monsieur Gérard Bruchési présente le dossier. Il répond à des questions.

C.C.-1131-12-02

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Bruchési, commissaire,

de recommander au conseil municipal de Châteauguay de retenir le nom de monsieur Hubert-Reeves pour sa future bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.06 DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À CANDIAC

La directrice générale présente le dossier. Elle explique également l'échéancier accolé d'un tel dossier. Elle répond à des questions.

C.C.-1132-12-02

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation du Québec de février 2002;

CONSIDÉRANT l'augmentation de clientèle observée dans les secteurs Nord et Nord-Ouest au 30 septembre 2002, par rapport aux dernières prévisions du ministère de l'Éducation, soit 307 élèves;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants déjà amorcés et planifiés sur cinq ans, dans plusieurs municipalités de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, principalement dans les villes de Candiac et La Prairie;

CONSIDÉRANT les impacts de ces développements sur l'augmentation de clientèle scolaire à la Commission scolaire pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire et du primaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust-Bigonneuse, commissaire,

que, dans le cadre de la « Mesure - Ajout d'espace pour la formation générale - secteur jeunes », la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande au ministère de l'Éducation du Québec l'autorisation de procéder à la construction d'une école primaire située à Candiac, dont la capacité d'accueil correspondrait à trois locaux de maternelle et 18 locaux pour le primaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.07 LEADERSHIP DE CHAQUE ÉCOLE

Madame Tremblay présente le dossier du colloque qui se tiendra les 22 et 23 janvier 2003 à Montréal.

6.08 DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF

Monsieur Maurice Brossard présente le dossier. Il répond à des questions. Monsieur Pierre Marchand complète.

C.C.-1133-12-02

CONSIDÉRANT la pénalité de 150 000 \$ chargée par la Société COGIR;

CONSIDÉRANT qu'engager une hypothèque d'environ 13 ans sans financement assuré du MEQ pourrait avoir des conséquences sur la marge de manœuvre financière de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'approfondir davantage la question de la fonctionnalité des espaces à bureaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant le comité de parents

- . De faire connaître à la Société COGIR notre intention de renouveler le bail, tout en obtenant une clause de sortie au 30 juin 2006.
- . De continuer les négociations auprès de la Société COGIR quant au règlement du litige portant sur la taxe spéciale.
- . D'entreprendre des négociations auprès de la Société COGIR dans le but d'obtenir la modernisation et la rénovation complète du système de ventilation et de climatisation.
- . D'entreprendre des pourparlers avec le MEQ afin qu'il ajuste son allocation de base aux coûts du nouveau bail (cf. : obtenir une compensation équivalente à l'allocation relative aux améliorations locatives).
- . De reporter ce projet de trois ans et de surseoir à ce projet d'agrandissement.

Et d'autoriser M^{me} Micheline Patenaude-Fortin et M^{me} Susan Tremblay à signer pour et nom de la Commission scolaire le nouveau bail.

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.09 SESSION DE PERFECTIONNEMENT ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA MONTÉRÉGIE LE 22 MARS 2003 SUR LA GESTION DU STRESS ET DES ÉNERGIES

La présidente fait part de l'activité à venir.

6.10 PROJET PARTICULIER POUR UNE ÉCOLE

Madame Carole Blouin présente verbalement le dossier de l'école des Trois-Sources en tant qu'école à vocation particulière. Le conseil devra prendre une décision sur le renouvellement du mandat de cette école lors du prochain conseil de janvier.

C.C.-1134-12-02

6.11 DEMANDES DE CONGÉ SANS TRAITEMENT - PERSONNEL CADRE
(Madame Carole Bénard)

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de congé sans traitement pour une durée supérieure à 1 mois (article 7.19) ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire, d'autoriser la demande de madame Carole Bénard, directrice de l'école Saint-René, d'obtenir un congé sans traitement (100%) pour la période du 6 janvier 2003 au 5 janvier 2004. Le retour à la fonction devra se faire dans le respect de la disponibilité d'un poste vacant et ce, au plus tard le 1^{er} juillet 2004.

ONT VOTÉ POUR : 17 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 3 commissaires

C.C.-1135-12-02

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DEMANDES DE CONGÉ SANS TRAITEMENT - PERSONNEL CADRE
(Monsieur André Byette)

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de congé sans traitement pour une durée supérieure à 1 mois (article 7.19) ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'autoriser la demande de monsieur André Byette, directeur de l'école Louis-Philippe-Paré, d'obtenir un congé sans traitement (100%) pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003. Le retour à la fonction devra se faire dans le respect de la disponibilité d'un poste vacant et ce, au plus tard le 1^{er} juillet 2004.

ONT VOTÉ POUR : 17 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 3 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MONSIEUR YVON DEROME, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 22 H 29.

C.C.-1136-12-02

6.12 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE - ÉCOLE JEAN-LEMAN - Madame Danielle Blanchette
Monsieur Pierre Francoeur présente le dossier.

MONSIEUR LUC CHARTIER, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 22 H 31

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de nommer **madame Danielle Blanchette** au poste de direction adjointe de l'école Jean-Leman à compter du 6 janvier 2003, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1137-12-02

- HUIS CLOS

À 22 H 32,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour les sujets 6.13 et 7.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LUC CHARTIER, COMMISSAIRE, RÉOCCUPE SON SIÈGE À 22 H 35.

MONSIEUR LUC CHARTIER, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 23 H 25
MONSIEUR PIERRE VOCINO, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 23 H 25.

C.C.-1138-12-02 - LEVÉE DU HUIS CLOS

À 23 h 35,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1139-12-02 6.13 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT la résolution du conseil des commissaires adoptée le 12 novembre 2002 (résolution C.C.-1102-11-02);

CONSIDÉRANT la rencontre avec la MRC de Roussillon tenue, à sa demande, le 2 décembre 2002;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse faite à la séance du conseil des commissaires du 10 décembre 2002;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant le comité de parents,

de réaffirmer la position du conseil des commissaires à l'effet de maintenir la grille de tarification proposée à chaque municipalité;

de refuser la demande formulée par la MRC de Roussillon et exprimée dans la lettre du 3 décembre 2002 de M. Bernard Armand, directeur général de la Ville de Saint-Constant, à l'effet de retenir les services d'une firme de comptables agréés;

d'exiger que chaque municipalité adopte une résolution officielle acceptant ou non le protocole proposé, et ce, au plus tard le 31 janvier 2003;

et qu'à défaut d'accepter le projet de protocole, les écoles ne soient plus accessibles aux municipalités à partir du 1^{er} février 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

C.C.-1140-12-02 7.01a COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche 5003744

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les informations reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5003744 à savoir, maintenir l'élève en secondaire 2 régulier à l'école Jacques-Leber pour une période pouvant aller jusqu'au 31 janvier 2003. Toutefois, un contrat d'engagement signé par l'élève et ses parents sera exigé pour réintégrer l'école. Au terme de cette période d'essai, la direction réévaluera le classement de l'élève.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.-1141-12-02 7.01b COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche 5240007

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT l'âge de l'élève;

ADVENANT la décision de maintenir leur enfant dans le secteur jeune;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5240007 à savoir, maintenir le classement de l'élève en groupe adapté de développement pédagogique pour l'année scolaire 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1142-12-02 7.01c COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche 5375860

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les règles de vie de l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5375860 à savoir, maintenir l'élève à l'école du Tournant.

ONT VOTÉ POUR : 14 commissaires

ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1143-12-02 7.01d COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche 5029806

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les règles de vie à l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5029806 à savoir, d'expulser l'élève de l'école de la Magdeleine pour l'année scolaire 2002-2003 et d'accompagner le jeune et ses parents dans une démarche de réinscription dans une école de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.-1144-12-02 9.01 COMITÉ DE SÉLECTION - POSTES DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT 2003-2004 - Formation

Madame Susan Tremblay introduit le dossier.

CONFORMÉMENT à la règle 61-02-01 du recueil des règles générales d'administration;

CONSIDÉRANT que Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente, est nommée membre d'office;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de nommer **Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis**, commissaire, membre du comité de sélection pour le comblement de postes vacants de direction d'établissement.

Et de nommer **Madame Linda Zagrodny-Crevier**, commissaire, membre substitut du comité de sélection pour le comblement de postes vacants de direction d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

C.C.-1145-12-02 10.01 OFFRE D'ACHAT POUR DISPOSITION DE TERRAINS

Monsieur Pierre Marchand présente le dossier.

MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS QUITTE SON SIÈGE À 23 H 45.

CONSIDÉRANT QUE le « Règlement sur les normes », les conditions et la procédure d'aliénation d'un bien immeuble d'une commission scolaire du gouvernement du Québec ne s'applique que pour les biens dont la valeur marchande excède 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a été repris pour non paiement des taxes;

CONSIDÉRANT la procédure 73-07 qui s'applique aux terrains repris pour taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne peut utiliser ce type de terrain pour ses activités de construction;

CONSIDÉRANT les caractéristiques particulières de ce terrain (zone inondable);

CONSIDÉRANT l'ensemble des offres reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

1. De vendre le terrain vacant situé en la Ville de Saint-Constant connu comme étant le lot 119-330 au cadastre de la Paroisse de Saint-Constant à **monsieur Raymond Cloutier**, homme d'affaires, domicilié au 7, rue Ouellette, appartement 1, Ville de Saint-Constant, Province de Québec, J5A 1K7 pour un montant de quinze mille cinq cent vingt-huit dollars et trente-huit cents (15 528,38 \$) incluant la TPS et la TVQ aux conditions suivantes :

- a) l'acheteur accepte les titres de propriété fournis par la Commission scolaire;
- b) l'acheteur assume tous les frais de notaire, de redevance, de localisation et tous les autres frais requis par la transaction;
- c) l'acheteur accepte le terrain dans son état actuel et ne prendra aucun recours futur contre la Commission scolaire;
- d) la vente devra être finalisée pour le 1^{er} février 2003.

1. D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents associés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente commente le projet « Ça bouge après l'école ». Elle commente aussi la prise de position de la FCSQ sur la violence à la télévision pour les jeunes enfants.

Elle rappelle le congrès à venir de la FCSQ.

La directrice générale parle des nominations temporaires à l'école Louis-Philippe-Paré.

La présidente commente le dossier de l'Académie Langlois.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Entente de partenariat parc-école Notre-Dame-Saint-Joseph entre la Ville de La Prairie et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

18.02 Inauguration du point de service du Carrefour Jeunesse-Emploi au Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud

18.03 Lettre du ministre de l'Éducation en date du 13 novembre 2002 autorisant d'aliéner un terrain appartenant à la CSDGS

18.04 Académie Langlois - État de situation

18.05 Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel - Poste de représentant des commissions scolaires vacants

C.C.-1146-12-02

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

de présenter la candidature de Monsieur Gabriel Carrière au poste de représentant des commissions scolaires au Cégep Édouard-Montepit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.06 Communiqué « Plan d'action pour un Québec meilleur »

19.00 REVUE DE PRESSE

C.C.-1147-12-02 20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 23 h 45,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que la séance ordinaire du 10 décembre 2002 soit et est levée .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

Secrétaire général

D:\Textes\2002-2003\CC\Procès-verbaux\021210.wpd